

Montréal, 19 décembre 2022

Madame Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif et responsable des grands parcs



Bonjour Madame Bourgeois,

Tel que convenu, nous vous transmettons nos commentaires relatifs à la proposition de plan d'aménagement du parc Jarry présentée lors de la séance d'information du 23 novembre 2022.

Globalement, la CAP Jarry considère que la proposition du plan d'aménagement répond bien aux besoins des utilisateurs et utilisatrices du parc, et qu'elle est un pas dans la bonne direction afin de lutter contre la crise climatique et de favoriser la biodiversité.

Plusieurs éléments positifs sont intégrés dans la proposition révisée. Parmi les éléments qui nous semblent les plus significatifs, nous sommes très heureux de la plantation de 1 580 nouveaux arbres qui viendront bonifier la canopée du parc, tout en tenant compte des besoins pour des espaces de détente, des lieux d'activités ainsi que de la préservation des vues. Nous apprécions les traitements différenciés qui viendront enrichir l'expérience parc. Les abris et écrans viendront créer des espaces intimes et contribueront à la biodiversité. La partie inondable de la plaine centrale combine de manière positive une meilleure gestion des eaux de pluie et un milieu favorisant la biodiversité. La création d'un sentier distinct course/marche est un ajout qui répond aux besoins des utilisateurs. La réduction des aires de stationnement s'inscrit avec la volonté de valorisation du transport actif et collectif. La localisation de la patinoire quatre-saisons près de son emplacement actuel améliore la cohérence spatiale du parc.

Nous tenons cependant à réitérer que le déplacement de la pataugeoire demeure pour nous à ce jour injustifié. Comme usagers du parc mais aussi comme contribuables, nous trouvons inacceptable qu'aucune étude coûts/bénéfices ne soit rendue publique pour permettre à tous d'identifier le meilleur scénario pour la mise à niveau de la pataugeoire et son emplacement.

Nous comprenons que le Service des grands parcs tienne résolument au déménagement de la pataugeoire. Cependant, il faudrait fournir une justification solide de ce choix quant aux avantages opérationnels et budgétaires ainsi que dans le contexte général du Plan d'aménagement, de la transition écologique et du test climat. Nous nous attendons, s'il y a des bénéfices à la création de ce pôle, que les heures d'ouverture soient élargies ; aucune information quant aux opérations n'a été transmise. En résumé, l'absence d'étude et d'information transparente fait en sorte que le déplacement de la pataugeoire, un des projets les plus onéreux de la proposition du Plan d'aménagement, reste pour nous injustifié.

Nous désirons par ailleurs proposer deux modifications à la proposition du Plan d'aménagement.

Premièrement, le terrain de baseball à l'angle Saint-Laurent/Jarry ne devrait pas être illuminé. Comme mentionné dans nos commentaires de février 2022, il a été convenu, lors du réaménagement de ce secteur en 2015, que ce terrain ne serait pas éclairé — voir la lettre ci-jointe de M. Réal Ménard, responsable des grands parcs à cette époque, qui décrit le processus consultatif mené dans ce dossier et la décision consensuelle d'aménager un terrain de baseball de dimension pee-wee **non éclairé** avec clôtures ouvertes. On se souviendra qu'une aire de détente multifonctionnelle sans terrain de baseball avait été initialement proposée en 2014 puisqu'aucun besoin ne le justifiait. La présence de ce terrain vient essentiellement d'une intervention du maire Coderre et non de besoins réels.

L'éclairage des grands plateaux sportifs requiert de hautes tours d'éclairage qui dominent le paysage. Il est convenu que le secteur *Ambiance active* soit l'hôte de ces grands lampadaires éclairant les plateaux de baseball, de soccer et de tennis. Cependant, on ne retrouve aucun haut lampadaire dans le secteur *Ambiance jouée*. Seuls des terrains de plus petites dimensions sont éclairés et, en conséquence, la hauteur des poteaux est moindre, s'harmonisant à la hauteur des arbres du secteur. La présence de hautes tours d'éclairage viendrait détériorer le paysage offert par l'entrée stratégique Saint-Laurent/Jarry récemment aménagée avec succès et briserait l'intimité de ce secteur. Nous demandons donc de ne pas éclairer le terrain n° 4 afin de préserver la beauté de l'entrée Saint-Laurent/Jarry, d'autant plus que les besoins ne le justifient pas. Rappelons ici que les chiffres d'occupation montrent que tous les besoins en baseball sont déjà largement comblés par les terrains disponibles. D'ailleurs, le terrain n° 4 est très souvent inoccupé.

Deuxièmement, nous croyons qu'il est souhaitable de conserver les deux sections de sentiers au nord de l'étang qui permettent de faire indépendamment le tour de l'étang et le tour de la plaine centrale au lieu de les fusionner comme proposé. Le tour de l'étang est une promenade relativement relaxe tandis que le tour de la plaine centrale en est une généralement plus active. Bien que le nouveau sentier soit planifié pour les marcheurs, on pourrait y retrouver des joggeurs et probablement des cyclistes. Fusionner les deux segments de sentiers pourrait créer des engorgements, des tensions entre différents utilisateurs ou des dérangements d'usage (certains en quête de quiétude aux abords de l'étang et d'autres en promenade active autour de la plaine centrale).

En terminant, nous réitérons que nous considérons que le processus de participation citoyenne pour l'élaboration du plan a présenté d'importantes lacunes. La Ville a fait essentiellement sa consultation en mode privé, sans que les différentes parties prenantes puissent discuter et prendre connaissance des besoins respectifs. De plus, la Ville ne fournit pas aux contribuables les informations et les justificatifs de certains choix. Nous trouvons que c'est malheureusement une belle occasion ratée car un processus de participation citoyenne crédible et transparent favorise l'acceptabilité sociale des projets et permet d'enrichir le processus et le résultat final. Selon nous, le processus de participation citoyenne pour l'élaboration du plan d'aménagement a été plus superficiel, moins transparent, et a fait montre de moins d'esprit de collaboration que la création du plan de 1989, menée par l'administration du Rassemblement des citoyens de Montréal, et que celle du plan de 2005, menée par Union Montréal. Cette situation est d'autant plus triste que l'administration de Projet Montréal se targue d'« amplifier la démocratie et la participation ». Nous espérons que la mise en œuvre du plan constituera un changement d'approche ; il faut maintenant rendre la gouvernance plus participative, ouverte et transparente. Nous réitérons à cet effet l'importance d'établir dès maintenant une table de concertation. C'est une promesse électorale de Projet Montréal. La mise en œuvre du plan devrait pouvoir constituer un exercice démocratique collaboratif, une excellente opportunité de démontrer que tous ensemble, nous relevons les défis pour créer un parc tourné vers l'avenir en se collant aux besoins des citoyens et citoyennes ainsi qu'aux objectifs de biodiversité et de résilience face aux changements climatiques.

Avec nos salutations distinguées.



Michel Lafleur pour l'équipe de la CAP Jarry

- cc. M^{me} Laurence Lavigne Lalonde, mairesse de VSP
M^{me} Mary Deros, conseillère de Parc-Extension
M^{me} Louise-Hélène Lefebvre, directrice — Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
M. Mathieu Drapeau, Chef de division — Développement de nouveaux parcs et corridors verts
M^{me} Annie Gingras, architecte paysagiste
M. Luc Denis, Chef de division, sport et activité physique

Cabinet du maire et du comité exécutif

Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3101
Télécopieur : 514 872-4059

Le 17 février 2015

Monsieur Michel Lafleur
Président
La Coalition des amis du parc Jarry – CAP Jarry
324, rue de Castelnau Est
Case postale 52526 – BP Castelnau
Montréal (Québec) H2R 1P7

Objet : Aménagement du coin des rues Saint-Laurent et Jarry du parc Jarry

Monsieur le Président,

En réponse à votre courriel du 4 janvier 2015 concernant l'aménagement du coin des rues Saint-Laurent et Jarry du parc Jarry, vous trouverez, dans la présente lettre, la position de la Ville de Montréal dans ce dossier.

Rappelons que le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a entrepris de planifier et de réaliser le réaménagement du secteur nord-est du parc Jarry et ce, en lien avec les orientations du plan directeur de ce parc adopté en 2008 par le comité exécutif. En été 2015, la première phase de réalisation visera plus particulièrement les aménagements liés à la mise à niveau des terrains de balle 1, 2 et 3 en vue de la finale des jeux du Québec d'été qui se tiendra à Montréal en 2016. La deuxième phase de travaux visera le réaménagement du secteur près de l'entrée au coin des rues Saint-Laurent et Jarry et sera réalisée à l'été 2016.

Ce faisant, le développement du projet a fait ressortir l'impossibilité d'aménager un terrain de baseball de dimension Bantam au coin des rues Jarry et Saint-Laurent en raison de la présence d'obstacles physiques tel un alignement d'érables argentés majestueux et l'édicule de ventilation du métro de Montréal.

Face à ce constat ainsi qu'en l'absence de chiffres officiels colligés démontrant le besoin imminent d'aménager un terrain de balle supplémentaire dans ce parc, même de moindres dimensions, le SGPVMR a présenté en juin dernier une proposition d'aménagement qui excluait le terrain de balle prévu au plan directeur (2008) en le remplaçant par un espace multifonctionnel de détente et un seuil similaire à celui de l'entrée du côté de l'avenue Gary-Carter.

Pour donner suite aux représentations du milieu du baseball, plusieurs rencontres ont été organisées avec les élus (M. Réal Ménard, M^{mes} Mary Deros et Anie Samson), les gestionnaires et les fonctionnaires municipaux responsables du SGPVMR, du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), de l'arrondissement Villeray – St-Michel – Parc-Extension (VSMPE), de l'association de balle amateur Jarry (ABAJ) ainsi que de la Coalition des amis du parc Jarry (CAP Jarry).

Ces rencontres avaient pour but de convenir ensemble d'une proposition d'aménagement consensuelle répondant à la fois aux besoins exprimés et prévisionnels des associations de balle et des différents utilisateurs du parc Jarry à la recherche d'aires de détente et de loisirs extensifs. Au total, vous vous rappelerez, trois rencontres de groupe ont été organisées en plus de deux rencontres individuelles tenues d'une part avec l'ABAJ et d'autre part avec la CAP Jarry.

Au fil des rencontres tenues depuis septembre dernier, divers scénarios d'aménagement ont été proposés par le SGPVMR et au terme de la rencontre du 27 novembre 2014, il en était ressorti que la proposition d'aménager un terrain de dimension pee-wee non éclairé avec clôtures ouvertes sur le parc avait fait l'objet d'un consensus et ce, autant du côté des représentants de l'ABAJ que du côté de la CAP Jarry. Le nouveau terrain sera intégré au paysage avec modulation de sol et plantations. La proposition d'aménagement prévoit également de créer une entrée significative pour les utilisateurs arrivant au parc par le nord et divers espaces intéressants destinés à la détente et aux loisirs extensifs.

À cet effet, le SGPVMR travaille actuellement à raffiner la proposition d'aménagement pour l'entrée en question afin que les fonctions de sports, de loisirs et de détente puissent cohabiter harmonieusement dans le paysage de ce parc.

Vous comprendrez donc que nous poursuivons le réaménagement du secteur nord-est du parc Jarry selon le consensus établi le 27 novembre dernier et que les aménagements à venir répondront aux divers besoins des usagers de celui-ci.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au parc Jarry et des efforts constants que vous consacrez à maintenir et à promouvoir son intégrité et son rayonnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Réal Ménard
Membre du comité exécutif
Responsable du développement durable,
de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts

- c. c.
- M. Denis Coderre, Maire de Montréal
 - M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
 - M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
 - Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
 - M. Lionel Perez, membre du comité exécutif
 - M. Russell Copeman, membre du comité exécutif
 - M^{me} Manon Gauthier, membre du comité exécutif
 - M. Dimitrios Jim Beis, membre du comité exécutif
 - M^{me} Chantal Rouleau, membre du comité exécutif
 - M. Aref Salem, membre du comité exécutif
 - M^{me} Monique Vallée, membre du comité exécutif
 - M^{me} Carole Paquette, Directrice – Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR)
 - M. Daniel Groulx, chef de division – SGPVMR
 - M. Mario Masson, chef de section – SGPVMR